

COMPTE RENDU
de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de MOUEN
DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2013

Convocation du 12/09/2013

L'an deux mil treize et le dix sept septembre, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. OGIER Hubert, Maire.

Présents : Mme FARCY Annick, M. VINCENT Maurice, M. TOURGIS Lionel (adjoints).
M. LOYANT Jean-Marie, Mme HAMON Carole, M. GOUET Jérôme, Mme MARIE-ROSALIE Christelle, M. BOSSIERE Georges, M. MOREAUX Jean-Marie, M. DEBACKER Pascal.

Absente non représentée : Mme GODEFROY Renée.
MARIE-ROSALIE Christelle est nommée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire propose d'ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour concernant l'acquisition des parcelles AA 53 et AC 202.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS COMMUNALES

Désignation des entreprises suite à la consultation « bâtiment » du Clos du Commerce

Après examens des dossiers et réponses des différentes entreprises, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition des entreprises suivantes :

Lot 1 : Terrassements, VRD, espaces verts, gros œuvre, ossature et charpente bois, étanchéité multicouche, couverture bardage zinc, menuiseries extérieures alu, serrurerie

- entreprise GTN – 286 238.88 € HT

Lot 2 : Cloisons, doublages, plafonds, menuiseries intérieures

- entreprise FERET – 21 380.06 € HT

Lot 3 : Peinture, revêtements muraux, revêtements de sols souples, revêtements carrelage, faïence

- entreprise MICHEL MARIE – 29 000.00 € HT

Lot 4 : Electricité, courants forts, courants faibles

- entreprise LEBEAU MARTINA – 6 500.00 € HT

Lot 5 : Plomberie, chauffage, ventilation

- entreprise CAROLINE BRETON – 14 986.87 € HT

Indemnité de conseil au nouveau receveur de la Trésorerie Caen Banlieue Ouest

Le conseil municipal, sur l'exposé du Maire, vu la nomination de Madame Janick Gaillard Préti Receveur à la Trésorerie de Caen Banlieue Ouest le 1er août 2013, décide à l'unanimité de lui accorder l'indemnité de budget et de conseil au taux de 100%.

Acquisition de la propriété cadastrée AA 53

Le conseil municipal, sur l'exposé du Maire, considérant l'emplacement réservé n° 5 figurant dans le PLU en vigueur à ce jour et figurant déjà dans le POS de 1999 en vue de l'aménagement du carrefour de la rue Pierre Castel avec la route de Bretagne,

Considérant l'estimation des domaines en date du 30 mai 2013,

Décide de se porter acquéreur de la propriété cadastrée section AA n° 53 sans attendre la mise en œuvre éventuelle de son double droit de préemption issu de l'emplacement réservé visé supra et de son DPU au

prix de 80 000.00 € net vendeur.

Il est de plus précisé que les bâtiments présents sur la parcelle sont destinés à la démolition conformément à l'objet même de l'emplacement réservé n° 5 du PLU et qu'en conséquence l'ensemble des certificats visant à protéger l'acquéreur est sans objet. Le conseil affirme en conséquence ne pas en réclamer la production à l'acte.

Acquisition de la parcelle AC 202

Le projet de construction d'une boulangerie route de Bretagne nécessite l'acquisition par la commune de la parcelle AC 202 située 5 impasse de l'Odon.

Les propriétaires ayant donné leur accord, le conseil décide à l'unanimité l'acquisition de ladite parcelle au prix de trois mille euros net vendeur ; il est précisé que la commune supportera l'ensemble des frais liés à cette acquisition.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Souscription d'un emprunt par la commune

Afin de financer la construction des locaux de la future boulangerie, le conseil municipal décide à l'unanimité de contracter un nouvel emprunt d'un montant de 350 000.00 € et autorise Le Maire à négocier la meilleure offre.

QUESTIONS DIVERSES

- Avenir du Parc d'activités économiques des Rives de l'Odon : l'éventualité de l'installation d'une plate forme logistique en lieu et place du centre commercial et de loisirs prévu initialement fait débat. Il est décidé d'inviter la population à une réunion publique sur ce sujet.
- Monsieur le Préfet nous a informé que le PLU de l'ancienne CCRO repris par Caen la Mer au 1^{er} janvier 2013 était revenu dans nos compétences depuis avril dernier.
- Clos du Commerce : la SCCV ADMD, partenaire de la commune, nous a indiqué qu'elle souhaitait que la commune reprenne la part qu'elle représentait dans cette affaire. Désormais la commune est seule titulaire de l'autorisation de lotir.
Un permis de construire pour 4 pavillons a été déposé.
- Compétition de voltige sur l'aérodrome les 20 et 21 septembre 2013 : l'aéro-club régional de Caen et le comité aéronautique de Basse Normandie nous informent de cette manifestation engendrera quelques désagréments sonores dont ils s'excusent à l'avance.

***Monsieur le Maire déclare la session close. La Séance est levée à 22 heures 15 minutes.
La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 15 octobre 2013 à 20 h30.***